



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 136 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour 2019 ([A/73/352/Add.5](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des précisions avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 19 novembre 2018.

2. Le rapport principal du Secrétaire général ([A/73/352](#)) donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2019 au titre des missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées. Comme les années précédentes, cinq additifs audit rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)¹. Outre les prévisions budgétaires établies pour les 14 missions présentées au titre du groupe thématique II ([A/73/352/Add.2](#) et [A/73/352/Add.2/Corr.1](#)), le Secrétaire général présente une proposition distincte pour une nouvelle mission du Groupe II, à savoir l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à

¹ [A/73/352/Add.1](#) [A/73/352/Add.2](#) et [A/73/Add.2/Corr. 1](#), [A/73/352/Add.3](#), [A/73/352/Add.4](#) et [A/73/352/Add.5](#).



amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (A/73/352/Add.6, A/73/352/Add.6/Corr.1 et A/73/352/Add.6/Corr.2). Le Comité consultatif formule des observations et recommandations d'ordre transversal intéressant toutes les missions politiques spéciales dans son rapport principal (A/73/498). Ses rapports annexes sont consacrés aux prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA, à la MANUI et à l'Équipe d'enquêteurs².

II. Utilisation des ressources en 2018

3. Aux paragraphes 26 à 41 de son rapport, le Secrétaire général fournit des données estimatives pour 2018. Une ventilation du montant estimatif des dépenses de la Mission pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et des prévisions pour 2019 est présentée dans le tableau 1. On trouvera à la section IV du rapport du Secrétaire général un récapitulatif des écarts importants constatés entre le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2018 et le montant des dépenses engagées par la Mission au cours du même exercice.

Tableau 1
Prévisions de dépenses détaillées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019			Montant net
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Variation 2018-2019	
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
I. Militaires et personnel de police							
Contingents	8 261,4	8 014,3	(247,1)	5 599,8	–	(2 661,6)	5 352,7
Total partiel	8 261,4	8 014,3	(247,1)	5 599,8	–	(2 661,6)	5 352,7
II. Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	58 815,1	59 811,6	996,5	57 338,3	–	(1 476,8)	58 334,8
Personnel recruté sur le plan national	20 709,8	24 235,1	3 525,3	20 589,5	–	(120,3)	24 114,8
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	14,1	–	14,1	14,1
Total partiel	79 524,9	84 046,7	4 521,8	77 941,9	–	(1 583,0)	82 463,7
III. Dépenses opérationnelles							
Consultants et services de consultants	328,5	328,5	–	379,0	–	50,5	379,0
Voyages	1 269,1	1 269,1	–	1 534,7	–	265,6	1 534,7
Installations et infrastructures	6 868,2	6 906,3	38,1	7 445,5	–	577,3	7 483,6
Transports terrestres	785,1	785,1	–	957,3	–	172,2	957,3
Opérations aériennes	4 008,8	3 646,9	(361,9)	3 087,6	–	(921,2)	2 725,7
Informatique et communications	5 072,8	5 072,8	–	5 078,6	–	5,8	5 078,6

² À paraître sous la cote A/73/498/Add.1, A/73/498/Add.2, A/73/498/Add.3, A/73/498/Add.4, A/73/498/Add.5 et A/73/498/Add.6.

Catégorie de dépenses	2018			2019			Montant net (7) = (4) + (3)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (2) - (1)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)	Variation 2018-2019 (6) = (4) - (1)	
Santé	353,2	340,1	(13,1)	310,4	–	(42,8)	297,3
Fournitures, services et matériel divers	2 158,0	2 166,0	8,0	3 440,9	–	1 282,9	3 448,9
Total partiel	20 843,7	20 514,8	(328,9)	22 234,0	–	1 390,3	21 905,1
Total	108 630,0	112 575,8	3 945,8	105 775,7	–	(2 854,3)	109 721,5

4. Le montant estimatif des dépenses jusqu'au 31 décembre 2018 s'élève à 112 575 800 dollars, le crédit ouvert pour 2018 étant de 108 630 000 dollars il est prévu un dépassement de 3 945 800 dollars (3,6 %). Le facteur clef du dépassement estimé pour 2018 est imputable à la hausse des dépenses prévues pour les traitements, les dépenses communes de personnel et la prime de danger du fait d'un taux de vacance de postes effectif inférieur aux taux budgétisés escomptés pour le personnel international (6,3 % en moyenne contre 12,4 %) ; pour les administrateurs recrutés sur le plan national (7,6% en moyenne contre 18,1 %) ; et pour les agents locaux (6,2 % en moyenne contre 11,5 %), compensée en partie par une diminution des dépenses au titre des contingents, en raison principalement du recouvrement des coûts auprès de l'équipe de pays des Nations Unies, d'une baisse du volume du fret et du déploiement de matériel appartenant aux contingents. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le faible taux d'application dans certaines rubriques du budget opérationnel au 30 septembre 2018 était essentiellement imputable à des mesures spéciales prises par le Secrétaire général dans l'ensemble de l'Organisation, compte tenu de sa situation financière. Le Comité a également été informé que, dès que ces mesures seront levées, la MANUI prévoit de revenir à une évolution normale des dépenses, et les ressources devraient par conséquent avoir été utilisées d'ici à la fin de l'année. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général sera en mesure de communiquer des données actualisées sur les dépenses effectives à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.** Le Comité formule des observations et des recommandations plus précises sur la question dans le document [A/73/498](#).

III. Mandat et ressources nécessaires pour 2019

A. Mandat et hypothèses budgétaires

5. Au chapitre I de son rapport, le Secrétaire général aborde notamment le mandat de la Mission, les hypothèses budgétaires, les priorités stratégiques pour 2019 et la coopération avec les autres entités. Dans sa résolution [2421 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 31 mai 2019 le mandat de la MANUI. Les hypothèses budgétaires et les priorités stratégiques pour la Mission tiennent compte de la situation politique, humanitaire, sociale et économique et des conditions de sécurité qui prévalent en Iraq. En collaboration avec le nouveau Gouvernement iraquien, les principaux acteurs politiques, des membres de la société civile et d'autres entités des Nations Unies, la MANUI continuera d'offrir ses bons offices, de fournir un appui au dialogue politique sans exclusive et à la réconciliation nationale, d'appuyer les réformes législatives et le processus électoral et de promouvoir les droits de l'homme ainsi que la responsabilité, entre autres fonctions prescrites.

6. En ce qui concerne l'édification de l'État, le Secrétaire général indique dans son rapport que la MANUI se tiendra prête à offrir ses bons offices au Gouvernement fédéral et au Gouvernement de la Région du Kurdistan sur des questions, telles que les différends relatifs aux frontières intérieures ainsi que les ressources et le partage des recettes, y compris la gestion des hydrocarbures (A/73/352/Add.5, par. 16). En ce qui concerne son appui au processus de réconciliation, afin d'améliorer les interventions qu'elle mène auprès des communautés vulnérables ou divisées, et de promouvoir un dialogue politique plus inclusif ainsi que la réconciliation dans les zones auparavant contrôlées par l'EIIL, elle mettra largement à profit son nouveau bureau local à Mossoul ainsi que son antenne à Kirkouk, dont la capacité a été renforcée (ibid., par. 13). Conformément à son mandat révisé, énoncé dans la résolution 2421 (2018), la MANUI rééquilibrera son approche pour adopter une stratégie plus axée sur le développement, notamment par la mise en place d'un nouveau bureau de coordination du développement, en phase avec la transition actuelle de l'Iraq d'une situation d'urgence humanitaires à une période de stabilité (ibid., par. 24).

7. En outre, la MANUI fournira un appui à la prochaine Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes conformément au mandat qui lui a été confié par la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, c'est-à-dire recueillir, conserver et stocker des éléments de preuve qui peuvent constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide commis par l'EIIL en Iraq (ibid., par. 23). Le Comité consultatif formule des observations et des recommandations dans son rapport sur l'Équipe d'enquêteurs (A/73/498/Add.6). **Le Comité consultatif souligne que l'appui administratif fourni par une entité des Nations Unies à une autre doit donner lieu à remboursement.**

8. En ce qui concerne le cadre de budgétisation axée sur les résultats figurant à la Section II du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'en ce qui concerne l'indicateur de succès (e) (ii), il n'existe pas de lien de causalité entre l'action du Secrétaire général et les visites en Iraq effectuées par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. **Le Comité consultatif indique à nouveau, qu'à son avis, il est possible d'améliorer certains indicateurs de succès pour une meilleure adéquation avec les résultats que les missions respectives pourraient raisonnablement obtenir et les activités pour lesquelles on pourrait leur demander des comptes (voir A/69/628, par. 35 et A/71/595/Add.5, par. 5).**

B. Prévisions de dépenses pour 2019

9. Comme le montre le tableau 1 ci-dessus, les prévisions de dépenses de la MANUI pour 2019 s'élèvent à 105 775 700 dollars, soit une diminution nette de 2 854 300 dollars (2,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2018. La variation des ressources demandées s'explique par une diminution des dépenses de 2 661 600 dollars au titre des militaires et du personnel de police et de 1 583 000 dollars pour le personnel civil, en partie compensée par une augmentation prévue de 1 390 300 dollars au titre des dépenses opérationnelles. On trouvera des explications détaillées sur les ressources demandées pour 2019 aux sections III et IV du rapport du Secrétaire général. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau expliquant les variations par lignes budgétaires entre les crédits approuvés et les dépenses prévues pour 2018 et les prévisions de dépenses pour 2019 (voir annexe I ci-après).

1. Militaires et personnel de police

10. Pour 2019, le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des militaires et du personnel de police s'élève à 5 599 800 millions de dollars, soit 2 661 600

dollars (32,2 %) de moins que le montant approuvé pour 2018. Le montant proposé permettrait de financer le déploiement de 245 membres du groupe de gardes des Nations Unies, nombre inchangé par rapport à l'année précédente. Le Secrétaire général indique dans son rapport que la variation entre les montants demandés pour 2019 et le montant du budget approuvé pour 2018 s'explique principalement par le recouvrement des coûts auprès de l'équipe de pays des Nations Unies afin d'assurer la sécurité du complexe des Nations Unies à Bagdad et la réduction des dépenses au titre du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents en raison de la baisse du volume réel.

2. Personnel civil

11. Les effectifs nécessaires approuvés pour 2018 et les propositions du Secrétaire général pour 2019 sont récapitulés dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2

Effectifs nécessaires

	Postes	Classe
Postes approuvés pour 2018	852	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 19 P-5, 53 P-4, 53 P-3, 7 P-2, 189 SM, 118 AN, 403 AL
Postes proposés pour 2019	800	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 18 P-5, 51 P-4, 55 P-3, 6 P-2, 174 SM, 104 AN, 380 AL, 2VNU
Nouveaux postes proposés	15	3 P-3, 1 P-2, 5 AN, 4 LL, 2 VNU
Suppressions de poste proposées	67	1 P-5, 3 P-4, 2 P-2, 12 SM, 20 AN, 29 AL
Reclassements de postes proposés	5	1 P-3 à P-4 ; 1 AL à AN, 3 SM en AL

Abbreviations : SSG = sous-secrétaire général ; SM = agent du service mobile ; AL = agent local ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; VNU = Volontaire des Nations Unies ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

12. Le tableau d'effectifs proposé pour 2019 comporte 800 postes temporaires, dont 314 postes de personnel recruté sur le plan international (140 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 174 postes d'agent du service mobile), 484 postes de personnel recruté sur le plan national (104 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 380 postes d'agent local) et 2 postes de volontaires des Nations Unies. Les effectifs nécessaires pour 2019 font apparaître une diminution nette de 52 postes par rapport aux 852 postes approuvés pour 2018. On trouvera aux tableaux 2 et 3 et aux paragraphes 50 à 77 du rapport du Secrétaire général des informations détaillées concernant les effectifs nécessaires. Les changements proposés comprennent aussi 15 créations, 67 suppressions et 5 reclassements de postes (voir annexe II).

Créations

13. Les 15 nouveaux postes proposés (3 P-3, 1 P-2, 5 AN, 4 AL, 2 VNU) comprennent : un spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3), pour renforcer la capacité du Groupe intégré déontologie et discipline (voir par. 14) ; un spécialiste des questions politiques (P-3) à Mossoul pour communiquer avec les communautés minoritaires et prendre part à des activités de règlement des conflits, en particulier dans les zones instables ; un spécialiste des questions d'environnement (P-3) chargé de réduire au minimum l'empreinte carbone de la Mission, étant donné que les taux ont augmenté et que celle-ci est plus étendue ; un fonctionnaire des finances (P-2) au bureau d'appui commun de Koweït, étant donné qu'il a été décidé que les missions appuyées par ce bureau devraient partager les coûts afférents et compte tenu de la

réduction correspondante de ces postes à la MANUA et à la MANUI [voir par. 17 d)]; un spécialiste des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national) à Kirkouk pour fournir un appui supplémentaire au vu de l'intensification des problèmes de longue date concernant les frontières intérieures contestées et la répartition des recettes pétrolières ; trois spécialistes des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) du fait de l'augmentation de la charge de travail du Bureau des droits de l'homme (voir par. 15) ; un dentiste (administrateur recruté sur le plan national) à Bagdad pour dispenser des traitements de base et des soins dentaires d'urgence qui ne sont pas disponibles dans la Zone verte ; un assistant administratif principal et trois assistants aux demandes de fourniture de biens et services (agent local) ; et deux assistants aux affaires politiques (Volontaires des Nations Unies), l'un à Bassorah et l'autre à Erbil.

14. En ce qui concerne la création proposée d'un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3), le Secrétaire général indique que le titulaire du poste fournirait une aide compte tenu de l'augmentation de la charge de travail du Groupe intégré déontologie et discipline engendrée par le renforcement et l'évolution du cadre de responsabilité des Nations Unies pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et autres formes de comportement répréhensible, par la prévention, la répression et des mesures correctives. [A/73/352/Add.5, par. 51 a) II]. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le Groupe, qui est basé au Koweït, appuie quatre missions (MANUA, MANUI, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale) et compte actuellement quatre postes : 1 P-5 (financé par la MANUA), 2 agents locaux (un financé par la MANUA et un par la MANUI) et 1 agent local (financé par la MANUI). Des informations détaillées sur la charge de travail du Groupe, qui ont été communiquées au Comité à sa demande, montrent qu'au cours des quatre dernières années, les allégations enregistrées par le système de suivi des fautes professionnelles de la Mission et autres allégations non enregistrées par ce système ont considérablement augmenté en ce qui concerne la MANUA, en particulier les infractions aux règles et règlements, mais sont dans l'ensemble restées plus stables et, dans certains cas, ont diminué en ce qui concerne la MANUI et d'autres missions desservies par le Groupe. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande la création de ce poste, mais s'interroge sur le bien-fondé de le financer au titre de la MANUI et recommande que le financement des postes du Groupe intégré déontologie et discipline soit à nouveau examiné dans le prochain projet de budget.**

15. En ce qui concerne les quatre postes de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national), le Comité a été informé, à sa demande, que ces postes permettraient de faire face à l'augmentation de la charge de travail du Bureau des droits de l'homme s'agissant de promouvoir l'application du principe de responsabilité dans le contexte post-EIIL, notamment en suivant les procès liés à l'EIIL pour s'assurer du respect d'une procédure régulière, de fournir un avis juridique afin de renforcer l'état de droit en Iraq et de faire état des violences sexuelles liées aux conflits. Le Comité a également été informé, à l'issue d'une évaluation externe indépendante de la MANUI effectuée conformément au paragraphe 7 de la résolution 2367 (2017) du Conseil de sécurité, qu'une petite augmentation de la composante droits de l'homme de la Mission serait justifiée en raison de l'évolution sensible de la situation en Iraq. Tout en reconnaissant la nécessité de disposer de ressources supplémentaires, le Comité, en l'absence d'informations détaillées sur la charge de travail et d'une définition claire des fonctions pour les postes proposés, n'est pas totalement convaincu que les trois postes soient justifiés. **Le Comité consultatif recommande donc de créer deux postes de spécialistes des droits de l'homme (administrateurs recrutés sur le plan national) et non trois comme**

proposé. Les crédits prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.

16. Le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies pour 2017, a fait observer que l'octroi d'une indemnité de fonctions à un fonctionnaire qui est appelé à assumer les responsabilités d'un poste plus élevé n'avait pas été limitée à des cas exceptionnels au cours de l'exercice biennal 2016-2017 (voir [A/73/5 \(Vol I\)](#), chap. II, par. 93 à 99 et [A/73/430](#), par. 34 et 35)³. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'au 30 septembre 2018 aucun poste à la MANUI n'était occupé par des fonctionnaires recevant une indemnité de fonctions.

Suppressions

17. Les 67 postes dont la suppression est proposée (1 P-5, 3 P-4, 2P -2, 12 SM, 20 AN et 29 AL) sont notamment les suivants :

a) 14 postes d'agent de sécurité financés sur la base du partage des coûts (8 SM et 6 AL) qui fournissent des services à l'équipe de pays des Nations Unies [[A/73/352/Add.5](#), par. 51 c) v)]. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que les titulaires de ces postes fournissaient des services de sécurité supplémentaires et communs qui devraient être partagés proportionnellement entre les membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Comité a également été informé que la suppression proposée de ces postes s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par le Secrétaire général pour rationaliser les ressources en matière de sécurité lesquelles doivent être uniquement affectées à l'appui de la MANUI ;

b) 22 postes (2 P-4, 19 AN et 1 AL) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires, du fait de la proposition de remplacer le Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire par un nouveau bureau de la coordination des activités de développement (voir par. 19) ;

c) 20 postes (1 P-2, 4 SM, 1 AN et 14 AL) devraient être supprimés à la composante appui à la Mission dans le cadre du remaniement progressif des structures organisationnelles de la Mission, conformément à la restructuration des services d'appui de l'ensemble des missions (*ibid.*, par. 68 à 72). Une vue d'ensemble des modifications structurelles proposées est présentée au tableau 10 du rapport du Secrétaire général ;

d) 7 postes (agents locaux) au Bureau d'appui commun de Koweït. Le Secrétaire général indique dans son rapport que les coûts afférents à cinq de ces postes devraient être partagés avec d'autres missions clientes du Bureau [*ibid.*, par. 75 et 77 b)]. Le Comité fait des observations et des recommandations plus précises sur la question dans son rapport principal ([A/73/498](#)).

Reclassements

18. Le reclassement de cinq postes comprend : a) le reclassement de P-3 à P-4 d'un responsable de l'appui à la Mission au niveau régional et d'un technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local) à la fonction d'ingénieur associé (administrateur recruté sur le plan national) ainsi que la nationalisation de trois postes d'agent du Service mobile (1 assistant administratif, 1 assistant aux télécommunications et 1 assistant informaticien). Le Comité formule des observations

³ Les dispositions régissant l'indemnité de fonctions figurent dans les documents suivants : la circulaire [ST/SGB/2018/1](#), le Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies (disposition 3.10), les instructions administratives [ST/SGB/2018/1](#), [ST/AI/1999/17](#), [ST/AI/1999/17/Amend.1](#) et [ST/AI/2003/3](#).

et des recommandations plus précises sur la nationalisation des postes dans son rapport principal (ibid.).

*Coordonnatrice résidente/Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général
et Coordonnatrice de l'action humanitaire*

19. Le Secrétaire général indique dans son rapport que la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires a pour fonction de diriger le suivi des programmes de développement, comme il est indiqué dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le cadre stratégique intégré, ainsi que de coordonner et de diriger les communications mixtes, les activités de plaidoyer et la mobilisation des ressources. Le Bureau de la coordination du développement aide en outre la Représentante spéciale adjointe, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice des opérations humanitaires à s'acquitter des tâches associées à la fonction de coordonnatrice résidente (A/73/352/Add.5, par. 55 et 56). Cette modification structurelle tient compte de l'évolution progressive des tâches de la MANUI axées sur une situation d'urgence humanitaire vers une approche plus centrée sur le relèvement et le développement, afin d'aider l'Iraq à évoluer d'une situation humanitaire d'urgence vers une période de stabilité (voir par. 6) ainsi que la réduction de sa couverture géographique de 18 à 10 provinces (ibid., par. 58 et 59). Le Comité consultatif a formulé des observations et recommandations concernant le système des coordinateurs résidents dans son rapport principal (A/73/498).

3. Dépenses opérationnelles

20. Aux paragraphes 89 à 107 de son rapport, le Secrétaire général présente un récapitulatif des prévisions de dépenses opérationnelles par catégorie, y compris des crédits ouverts et du montant estimatif des dépenses pour 2018 ainsi que du montant estimatif des ressources nécessaires pour 2019.

21. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2019 s'élèvent à 22 234 000 dollars, soit une augmentation nette de 1 390 300 dollars (6,7 %) par rapport aux crédits ouverts en 2018. Celle-ci s'explique principalement par la progression des dépenses au titre : a) des installations et des infrastructures (577 300 dollars), du fait de l'achat de matériel de sûreté et de sécurité et de la hausse des frais de location et de sécurité des locaux du nouveau bureau à Mossoul ; b) des fournitures, services et matériel divers (1 282 900 dollars), compensée en partie par la baisse des dépenses prévues pour les opérations aériennes (921 200 dollars).

Consultants

22. Le montant des ressources demandées au titre des consultants pour 2019 s'élève à 379 000 dollars, soit une augmentation de 50 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2018. Le Comité a été informé, sur sa demande, que l'augmentation est principalement imputable aux nouvelles dépenses prévues pour financer les services de consultants spécialisés dans les domaines des relations avec les acteurs électoraux et de l'évaluation de la dynamique des conflits, comme il ressort de l'évaluation externe indépendante de la MANUI, en vue d'améliorer les conseils que la Mission fournit au Gouvernement iraquien. Sur la base des montants détaillés fournis par le Secrétaire général à la demande du Comité, celui-ci note que les ressources demandées au titre des services de consultants pour les questions électorales pour 2019 s'élèvent à 158 460 dollars et représentent 41,8 % de l'ensemble des crédits nécessaires au titre de cette rubrique. À cet égard, le Comité prend note de la capacité d'assistance électorale au sein de la MANUI et rappelle l'ampleur de l'assistance technique fournie par la Mission à la Haute Commission électorale indépendante et à d'autres parties prenantes en 2018 qui a facilité, entre autres, la tenue dans le calme

des premières élections parlementaires nationales depuis la défaite de l'EIL, le 12 mai 2018 (voir [A/73/352/Add.5](#), par. 30 à 33) ainsi que la diminution des activités électorales prévues pour 2019 par rapport à 2018. **Compte tenu de ce qui précède et rappelant la disposition de l'Assemblée générale qui stipule que le recours aux consultants devrait être limité au strict minimum et que l'Organisation devrait utiliser le plus possible ses propres compétences internes pour les activités de base, le Comité consultatif recommande de réduire de 25 500 dollars les prévisions de dépenses supplémentaires au titre des services de consultants.**

Voyages

23. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le montant demandé (1 534 700 dollars) permettrait de couvrir les voyages effectués au titre de la formation (510 100 dollars) et d'autres activités (963 400 dollars) ainsi que les autres dépenses liées aux voyages (61 200 dollars). L'augmentation proposée (265 600 dollars) s'explique principalement par les besoins prévus plus élevés pour les voyages dans la zone de la Mission en raison de l'ajout du bureau de Mossoul. Le Comité consultatif a reçu, à sa demande, une ventilation détaillée des voyages entrepris en 2017 et de janvier à septembre 2018, ainsi que des voyages prévus pour 2019. Il constate un certain nombre d'incohérences dans les informations fournies et le faible taux de dépenses à ce titre au 30 septembre 2018. **Le Comité consultatif recommande donc une réduction de 77 000 dollars des ressources demandées au titre des voyages.** Le Comité formule des observations et des recommandations générales sur la question dans son rapport principal ([A/73/498](#)).

Opérations aériennes

24. Le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes pour 2019 s'élève à 3 087 600 dollars, soit une diminution de 921 200 dollars par rapport aux crédits de 4 080 000 dollars demandés pour 2018, en raison principalement de la baisse des coûts de la location et de l'exploitation d'un avion ainsi que de l'introduction d'arrangements de partage des coûts avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen pour l'un des deux avions de la MANUI (voir [A/73/498/Add.1](#)). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'Envoyé spécial partagerait les coûts d'exploitation de l'avion et de rémunération à concurrence de 232 heures de vol, ce qui réduit le montant à la charge de la MANUI au titre de l'accord de location de l'appareil correspondant. **Le Comité consultatif se félicite de la réduction obtenue grâce au partage des coûts des opérations aériennes avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et préconise la mise en place d'arrangements similaires dans d'autres missions, lorsque cela est possible.**

IV. Recommandation

25. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires pour la MANUI pour 2019, sous réserve des observations et recommandations faites aux paragraphes, 7, 14, 15, 22 et 23, ainsi que de celles qu'il a formulées dans son rapport principal ([A/73/498](#)).**

Annexe I

Variations entre les ressources approuvées pour 2018 et celles proposées pour 2019

[En milliers de dollars des États-Unis (arrondis)]

Catégorie de dépenses	2018			2019			Analyse de la variation
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total des ressources proposées	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)	
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
I. Militaires et personnel de police							
Contingents							
Remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard	4 095,7	4 095,7	–	2 897,0	–	(1 198,7)	2 897,0
Frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement)	912,9	911,6	(1,3)	637,6	–	(275,3)	636,3
Indemnité de permission	77,2	76,6	(0,6)	53,8	–	(23,4)	53,2
Indemnité journalière	113,1	113,1	–	79,0	–	(34,1)	79,0
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	98,0	98,0	–	68,3	–	(29,7)	68,3
Rations	2 424,3	2 424,3	–	1 646,8	–	(777,5)	1 646,8
Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur	8,3	–	(8,3)	5,8	–	(2,5)	(2,5)
Transport et déploiement du matériel appartenant aux contingents	531,9	295,0	(236,9)	211,5	–	(320,4)	(25,4)
Total partiel	8 261,4	8 014,3	(247,1)	5 599,8	–	(2 661,6)	5 352,7
Total (catégorie I)	8 261,4	8 014,3	(247,1)	5 599,8	–	(2 661,6)	5 352,7
II. Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international							
Traitements	28 080,8	29 691,1	1 610,3	27 309,6	–	(771,2)	28 919,9

Catégorie de dépenses	2018			2019			Analyse de la variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total des ressources proposées	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)		Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)	
Dépenses communes de personnel	27 032,1	26 464,8	(567,3)	26 475,0	–	(557,1)	25 907,7	
Prime de danger	3 702,2	3 655,7	(46,5)	3 553,7	–	(148,5)	3 507,2	
Total partiel	58 815,1	59 811,6	996,5	57 338,3	–	(1 476,8)	58 334,8	
Personnel recruté sur le plan national								
Traitements	14 139,7	16 893,4	2 753,7	14 304,1	–	164,4	17 057,8	
Dépenses communes de personnel	4 322,7	4 950,5	627,8	4 561,2	–	238,5	5 189,0	
Prime de danger	2 172,4	2 316,2	143,8	1 649,2	–	(523,2)	1 793,0	
Heures supplémentaires	75,0	75,0	–	75,0	–	–	75,0	
Total partiel	20 709,8	24 235,1	3 525,3	20 589,5	–	(120,3)	24 114,8	
Volontaires des Nations Unies								
	–	–	–	14,1	–	14,1	14,1	La variation s'explique par la création de deux positions de Volontaires des Nations Unies.
Total partiel	–	–	–	14,1	–	14,1	14,1	
Total (catégorie II)	79 524,9	84 046,7	4 521,8	77 941,9	–	(1 583,0)	82 463,7	
III. Dépenses opérationnelles								
Consultants et services de consultants								
Consultants	287,2	287,2	–	345,8	–	58,6	345,8	La variation s'explique principalement par de nouvelles ressources proposées, au titre des services de consultants, pour des spécialistes des relations avec les partenaires électoraux et des spécialistes de l'évaluation de la dynamique du conflit, besoin mis en évidence dans l'examen indépendant réalisé par l'équipe d'évaluation en 2017.

Catégorie de dépenses	2018			2019			Analyse de la variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total des ressources proposées	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)		Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)	
Services de consultants	41,3	41,3	–	33,2	–	(8,1)	33,2	
Total	328,5	328,5	–	379,0	–	50,5	379,0	
Voyages								
Voyages effectués à des fins autres que la formation	858,3	858,3	–	1 024,6	–	166,3	1 024,6	La variation est principalement due à la hausse des ressources au titre des voyages réalisés dans la zone de la Mission, car il est prévu que les conditions de sécurité s'améliorent dans le pays et que les activités relatives au bureau de Mossoul soient étendues.
Voyages au titre de la formation	410,8	410,8	–	510,1	–	99,3	510,1	
Total partiel	1 269,1	1 269,1	–	1 534,7	–	265,6	1 534,7	
Installations et infrastructures								
Achat de matériel de génie	146,0	197,3	51,3	55,6	–	(90,4)	106,9	
Achat de locaux préfabriqués, de logements et de matériel de réfrigération	185,9	174,4	(11,5)	210,5	–	24,6	199,0	La variation s'explique surtout par l'augmentation prévue des besoins concernant les consommables qui sont en rupture de stock (appareils et accessoires d'éclairage intérieur, plomberie, revêtements de sol, chauffage, ventilation et circulation de l'air et agencement des murs et des plafonds).
Achat de groupes électrogènes et de matériel électrique	338,5	207,2	(131,3)	162,5	–	(176,0)	31,2	
Achat de matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant	12,3	13,8	1,5	–	–	(12,3)	1,5	
Achat de mobilier	293,6	293,6	–	279,7	–	(13,9)	279,7	
Achat de matériel de bureau et d'autre matériel	4,6	4,6	–	4,4	–	(0,2)	4,4	

Catégorie de dépenses	2018			2019				Analyse de la variation
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total des ressources proposées	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019	
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)	
Achat de matériel de sûreté et de sécurité	377,7	377,7	–	1 884,8	–	1 507,1	1 884,8	La variation s'explique surtout par l'achat, pour les nouveaux locaux de Mossoul, de matériel de sûreté et de sécurité, notamment de matériel de surveillance et de détection doté de capacités anti-effraction, de système de contrôle des accès (radio-identification et contrôle des accès aux bâtiments) et de système d'alerte incendie et de bouche d'incendie, et le remplacement du matériel de sûreté et de sécurité (machines à rayons X et système de lutte contre l'incendie) dans les installations de la Mission en Iraq, comme suite à l'examen du système de sécurité réalisé par le Département de la sûreté et de la sécurité.
Location de locaux	679,7	679,7	–	784,0	–	104,3	784,0	La variation est principalement due à l'allocation de nouveaux locaux à Mossoul
Services collectifs de distribution et services d'élimination des déchets	1 292,6	1 292,6	–	851,3	–	(441,3)	851,3	
Services d'entretien	1 662,2	1 662,2	–	1 678,1	–	15,9	1 678,1	La variation est principalement due à l'augmentation des dépenses prévues au titre des services d'entretien d'un nouveau bâtiment d'hébergement dans le complexe D2 à Bagdad.
Services de sécurité	494,3	494,3	–	682,2	–	187,9	682,2	La variation est due pour l'essentiel aux dépenses prévues au titre des services de sécurité liés à la création du bureau de Mossoul.
Travaux de construction, de transformation et de rénovation des locaux et gros travaux d'entretien	209,9	209,9	–	145,0	–	(64,9)	145,0	
Articles de papeterie et fournitures de bureau	150,8	150,8	–	126,8	–	(24,0)	126,8	

Catégorie de dépenses	2018			2019				Analyse de la variation
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total des ressources proposées	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019	
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)	
Pièces de rechange et fournitures	105,9	105,9	–	90,3	–	(15,6)	90,3	
Matériaux de construction et fournitures pour la défense des périmètres	95,8	224,1	128,3	47,0	–	(48,8)	175,3	
Carburants et lubrifiants	750,9	750,9	–	373,6	–	(377,3)	373,6	
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	67,5	67,3	(0,2)	69,7	–	2,2	69,5	
Total partiel	6 868,2	6 906,3	38,1	7 445,5	–	577,3	7 483,6	
Transports terrestres								
Achat de véhicules	127,7	127,7	–	211,8	–	84,1	211,8	La variation s'explique principalement par le remplacement de 11 véhicules de taille moyenne à usage général qui ont dépassé leur durée de vie utile et doivent être remplacés conformément au plan de remplacement échelonné des moyens de transport de la Mission.
Achat de matériel pour les ateliers de réparation des véhicules	27,6	27,6	–	21,2	–	(6,4)	21,2	
Location de véhicules	30,1	30,1	–	40,1	–	10,0	40,1	La variation s'explique surtout par la location d'une grue de forte puissance, équipée d'une remorque, pour le chargement et le transport de conteneurs et d'autres équipements lourds de la Mission.
Réparations et entretien	130,8	130,8	–	153,6	–	22,8	153,6	La variation est surtout due à l'entretien d'un parc automobile vieillissant, qui nécessite des réparations et un entretien plus fréquents.
Assurance responsabilité	24,9	24,9	–	26,3	–	1,4	26,3	La variation s'explique surtout par l'augmentation du nombre d'engins appartenant à l'Organisation (engins mobiles) qui sont assurés.
Pièces de rechange	265,4	265,4	–	252,4	–	(13,0)	252,4	

Catégorie de dépenses	2018			2019			Analyse de la variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total des ressources proposées	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)		Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)	
Carburants et lubrifiants	178,6	178,6	–	251,9	–	73,3	251,9	La variation s'explique surtout par la hausse du prix contractuel du pétrole à Bagdad (0,77 dollar contre 0,65 dollar) et à Erbil (0,81 dollar contre 0,80 dollar) et à celle du prix de l'huile diesel à Erbil (0,80 dollar contre 0,77 dollar).
Total partiel	785,1	785,1	–	957,3	–	172,2	957,3	
Opérations aériennes								
Services	7,5	7,5	–	16,0	–	8,5	16,0	La variation s'explique par les dépenses liées à la redevance due pour la localisation par satellite et à la hausse de la redevance due au titre du système de gestion de l'information sur les opérations aériennes.
Redevances d'atterrissage et de manutention au sol	173,5	173,5	–	190,1	–	16,6	190,1	La variation est principalement due à l'augmentation de la redevance de manutention au sol.
Indemnité de subsistance des équipages	10,7	10,7	–	11,7	–	1,0	11,7	
Carburants et lubrifiants	521,6	521,6	–	700,0	–	178,4	700,0	La variation est principalement imputable à une augmentation du prix contractuel du carburant aviation (1,20 dollar contre 0,98 dollar).
<i>Avions</i>								
Location et exploitation	3 280,4	2 918,5	(361,9)	2 152,9	–	(1 127,5)	1 791,0	
Assurance responsabilité	15,1	15,1	–	16,9	–	1,8	16,9	
Total partiel	4 008,8	3 646,9	(361,9)	3 087,6	–	(921,2)	2 725,7	
Informatique et communications								
Matériel informatique et matériel de communications	1 540,8	1 540,8	–	1 501,1	–	(39,7)	1 501,1	

Catégorie de dépenses	2018			2019			Analyse de la variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total des ressources proposées	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)		Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)		(7) = (4) + (3)
Services de télécommunication et de réseau	1 390,8	1 390,8	–	1 429,3	–	38,5	1 429,3	La variation s'explique principalement par l'augmentation de la redevance due au titre du transpondeur et des services de minimessages.
Maintenance du matériel informatique et du matériel de communications et services d'appui	1 346,7	1 346,7	–	1 084,3	–	(262,4)	1 084,3	
Pièces de rechange	385,5	385,5	–	382,6	–	(2,9)	382,6	
Location de matériel	–	–	–	–	–	–	–	
Logiciels, licences et redevances	218,1	218,1	–	497,2	–	279,1	497,2	La variation s'explique principalement par les dépenses au titre des licences informatiques standard de l'Organisation (Microsoft Visio et Microsoft Project) et des licences Cisco (réseau sans fil) pour Erbil.
Services d'information et de publication	190,9	190,9	–	184,1	–	(6,8)	184,1	
Total partiel	5 072,8	5 072,8	–	5 078,6	–	5,8	5 078,6	
Santé								
Achat de matériel	–	22,5	–	–	–	–	–	
Services médicaux	197,4	169,2	(28,2)	156,4	–	(41,0)	128,2	
Fournitures médicales	155,8	148,4	(7,4)	154,0	–	(1,8)	146,6	
Total partiel	353,2	340,1	(13,1)	310,4	–	(42,8)	297,3	
Fournitures, services et matériel divers								
Détente et loisirs	58,2	58,2	–	63,4	–	5,2	63,4	
Honoraires, fournitures et services liés à la formation	266,4	266,4	–	191,0	–	(75,4)	191,0	
Dépenses de représentation diverses	41,1	41,1	–	45,0	–	3,9	45,0	
Assurances générales	41,1	41,0	–	45,0	–	3,9	45,0	

Catégorie de dépenses	2018			2019			Analyse de la variation	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total des ressources proposées	Dépenses non renouvelables	2019-2018 Augmentation/ (diminution)		Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)		(7) = (4) + (3)
Frais bancaires	50,2	50,2	–	191,0	–	140,8	191,0	La variation s'explique surtout par les frais bancaires locaux supplémentaires, la MANUI ayant ouvert une nouvelle banque locale interne à Bagdad, outre les dépenses prévues au titre d'un fonds de gestion centralisée des liquidités pour les frais bancaires internationaux.
Demandes d'indemnisation, comptabilisation en pertes et ajustements	7,3	0,4	(6,9)	8,0	–	0,7	1,1	
Fret et dépenses connexes diverses	93,6	108,6	15,0	882,6	–	789,0	897,6	La variation est principalement due au fait que, pour 2019, le coût du fret comprend tout le matériel relevant de cette rubrique, alors qu'en 2018 les divers coûts de fret étaient imputés aux différentes lignes de dépense.
Rations et autres	188,1	188,1	–	191,0	–	2,9	191,0	
Services contractuels	–	–	–	131,0	–	131,0	131,0	La variation est principalement due à la présentation, qui a été révisée pour 2019, selon laquelle les services contractuels apparaissent sous la rubrique Fournitures, services et matériels divers.
Autres services	1 412,0	1 412,0	–	1 692,9	–	280,9	1 692,9	La variation s'explique surtout par les dépenses prévues au titre des services de nettoyage, d'enlèvement des ordures et de base vie pour le nouveau bâtiment d'hébergement du complexe D2 de Bagdad.
Total partiel	2 158,0	2 166,0	8,0	3 440,9	–	1 282,9	3 448,9	
Total (catégorie III)	20 843,7	20 514,8	(328,9)	22 234,0	–	1 390,3	21 905,1	
Total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)	108 630,0	112 575,8	3 945,8	105 775,7	–	(2 854,3)	109 721,5	

Annexe II

Changements qu'il est proposé d'apporter au tableau des effectifs de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq en 2019

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
Effectif approuvé pour 2018	852	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 19 P-5, 53 P-4, 53 P-3, 7 P-2, 189 SM, 118 AN, 403 AL
Création	15	1 P-3 (spécialiste de la déontologie et de la discipline) 1 P-3 (spécialiste des questions politiques) 1 P-3 (spécialiste des questions d'environnement) 1 P-2 (fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) 3 AN (spécialistes des droits de l'homme) 1 AN (spécialiste des questions politiques) 1 AN (dentiste) 1 AL [assistant(e) administratif(ive) principal(e)] 3 AL (assistants Demandes de fourniture de biens et services) 2 VNU (assistants Affaires politiques)
Suppression	(67)	1 P-4 [administrateur(trice) de programmes] 1 P-2 (spécialiste adjoint(e) de la gestion des programmes) 3 SM (agents de protection rapprochée) 5 SM (agents de sécurité) 1 AL [opérateur(trice) radio (sécurité sur le terrain)] 5 AL (assistants Sécurité sur le terrain) 1 P-5 [spécialiste des questions politiques (hors classe)] 1 AL (assistant(e) multilingue) 1 P-4 (spécialiste des affaires civiles) 1 P-4 (spécialiste des affaires humanitaires) 19 AN (spécialistes des affaires humanitaires) 1 AL [assistant(e) administratif(ive)] 1 AL (assistant(e) Finances) 1 AL (assistant(e) Ressources humaines) 1 SM (assistant(e) Réclamations) 1 AL (assistant(e) Réclamations) 1 AL (assistant(e) Réception et inspection) 2 AL (assistants Achats) 1 SM (fonctionnaire chargé(e) des achats) 1 AN (spécialiste de l'information géographique) 2 AL (assistants informaticiens) 1 SM (technicien(ne) Automobile) 1 AL (assistant(e) Transports) 1 AL (technicien(ne) Automobile)

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
		2 AL (chauffeurs)
		1 P-2 [spécialiste des opérations aériennes (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)]
		1 SM (assistant(e) Contrôle des mouvements)
		1 AL (assistant(e) d'équipe)
		1 AL (assistant(e) Opérations aériennes)
		3 AL (assistants Finances)
		4 AL (assistants Ressources humaines)
Transferts	–	<p>16 dans le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (Section de la sécurité) : 1 P-4 (coordonnateur(trice) des mesures de sécurité sur le terrain), 3 SM (agents de sécurité), 1 SM (agent(e) de protection rapprochée), 1 AL (assistant(e) Sécurité) d'Erbil à Mossoul ; 1 P-3 (coordonnateur(trice) des mesures de sécurité sur le terrain) de Basra to Mossoul ; 1 AN (agent(e) de sécurité) de Bagdad à Erbil ; 8 SM (agent de protection rapprochée) de Bagdad à Mossoul</p> <p>20 dans le Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires (Bureau de la coordination du développement) : 1 P-5 [administrateur(trice) de programmes (hors classe)], 2 P-4 (spécialistes des affaires humanitaires), 4 P-3 (spécialistes des affaires humanitaires), 1 P-2 (fonctionnaire adjoint(e) de 1^{re} classe chargé des affaires humanitaires), 1 AN (administrateur(trice) de programmes), 9 AN (spécialistes des affaires humanitaires), 2 AL (assistants administratifs)</p> <p>Dans les services de l'appui à la Mission :</p> <p>23 du Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission au pilier Gestion des opérations et des ressources : Groupe du budget et des finances [1 P-4 (responsable des finances et du budget), 1 P-3 (spécialiste des finances et du budget), 1 SM (fonctionnaire du budget), 1 SM (assistant(e) Finances), 2 AL (assistants Finances)] ; Section des ressources humaines [1 P-4 (responsable des ressources humaines), 1 SM (spécialiste des ressources humaines), 3 SM (assistants Ressources humaines), 1 SM [assistant(e) administratif(ive)], 1 AN (spécialiste des questions de qualité de vie), 4 AL (assistants Ressources humaines)] ; bureaux régionaux (Erbil et Kirkouk) [1 P-4 (responsable de l'appui à la mission au niveau régional), 1 P-3 (responsable de l'appui à la mission au niveau régional), 2 AL (assistants administratifs)] ; et Groupe de la gestion de l'information [2 SM (assistants Gestion de l'information)], devant fusionner avec la Section des technologies</p> <p>2 du Bureau du ou de la Chef de l'appui à la Mission au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services : Groupe de la gestion des marchés [1 P-3 (spécialiste de la gestion des marchés), 1 AL (assistant(e) Gestion des marchés)], devant fusionner avec la Section de la gestion des acquisitions</p>

41 du pilier Gestion des opérations et des ressources au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services : la Section des services médicaux [1 P-4 (chef du service médical), 3 P-3 (médecins), 1 P-3 [pharmacien(ne)], 2 SM (infirmiers), 1 SM (technicien(ne) de laboratoire), 3 AL (infirmiers), 1 AL [assistant(e) administrative(ive)] ; le Groupe du soutien psychosocial [1 P-4 (conseiller(ère) du personnel), 1 P-3 (conseiller(ère) du personnel)], fusionné avec la Section des services médicaux ; postes de responsable de la réception et de l'inspection des marchandises à la Section de la gestion du matériel [1 SM (superviseur(se) des activités de réception et d'inspection), 1 SM (assistant(e) Réception et inspection), 5 AL (assistants Réception et inspection), 1 AL (assistant Cession du matériel)], devant fusionner avec la Section de la gestion centralisée des stocks ; la Section de la gestion des installations et des services [1 SM (responsable de la gestion des installations et des services), 5 SM (assistants Gestion des installations et des services), 9 AL (assistants Gestion des installations et des services), 4 AL (assistants Courrier et valise diplomatique)], devant fusionner avec la Section du génie

49 du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services au pilier Gestion des opérations et des ressources : la Cellule de la logistique [1 P-3 [logisticien(ne)], 1 AL [assistant(e) administratif(ive)] ; la Section des technologies [1 P-4 (responsable des technologies), 2 P-3 (informaticiens), 1 SM [informaticien(ne)], 1 SM (spécialiste des télécommunications), 5 SM (assistants informaticiens), 3 SM (assistants aux télécommunications), 1 SM (technicien(ne) en télécommunications), 1 AN (spécialiste des systèmes d'information géographique), 1 AN (spécialiste des télécommunications), 1 AN [informaticien(ne)], 18 AL (assistants informaticiens), 9 AL (techniciens en télécommunications), 1 AL (assistant(e) Système d'information géographique)] ; 1 SM (assistant(e) Système d'information géographique) de la Section des technologies doit être transféré de Bagdad à l'aéroport international de Bagdad, et 1 AL (assistant(e) aux fournitures) doit l'être de la Section de la gestion centralisée des stocks à la Section des technologies

32 dans le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services :
 – Section du transport de surface : 2 AL (chauffeurs) d'Erbil à Mossoul ; 1 AL (assistant(e) Transports) à la Section de la gestion des acquisitions ;
 – Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes : 1 SM (assistant(e) Opérations aériennes) de Bagdad à Erbil, 1 AL [assistant(e) Contrôle des mouvements] d'Erbil à Kirkouk ;
 – Section de la gestion centralisée des stocks : 1 SM (spécialiste de la gestion des marchés) et 1 SM (assistant(e) Fournitures) à la Section de la gestion des acquisitions ; 1 SM (superviseur(se) des activités de réception et d'inspection), 1 SM (assistant(e) Réception

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>
		et inspection), 1 SM (assistant(e) Fournitures), 1 SM (assistant(e) (stocks et approvisionnement)), 1 AN (fonctionnaire chargé(e) de l'approvisionnement en carburant), 10 AL (assistants Fournitures), 4 AL (assistants Gestion des carburants), 3 AL (assistants Réception et inspection), et 1 AL (assistant Entrepôts) au Groupe des approvisionnements essentiels ; – Section du génie et de la gestion des installations : 1 AL [électricien(ne)] à la Section de la gestion des acquisitions ; – Section des services médicaux : 1 AL [assistant(e) administratif(ve)] d'Erbil à Bagdad
Reclassement ou déclassement	–	1 P-3 (responsable de l'appui à la Mission au niveau régional) reclassé 1 P-4 (responsable de l'appui à la mission au niveau régional) 1 SM [assistant(e) administrative(ive)] reclassé 1 AL [assistant(e) administrative(ive)] 1 SM (assistant(e) Télécommunications) reclassé 1 AL (assistant(e) Télécommunications) 1 SM [assistant(e) informaticien(ne)] reclassé 1 AL [assistant(e) informaticien(ne)] 1 AL (technicien(ne) Chauffage, ventilation et climatisation) reclassé 1 AN (ingénieur adjoint(e) de 1 ^{re} classe)
Variation nette	(52)	
Effectif proposé pour 2019	800	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 18 P-5, 51 P-4, 55 P-3, 6 P-2, 174 SM, 104 AN, 380 AL, 2 VNU

Abréviations : AL = agent local ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.